



Commune
de
FAA'A



N° 216/2012

FAA'A, le 11 décembre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
04 décembre 2012

Date d'affichage :
04 décembre 2012

Date de séance :
11 décembre 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 19
PROCURATIONS : .. 07
VOTANTS : 21
POUR : 21
CONTRE : 00
ABSTENTION : 05

Objet : portant
modification de
l'organigramme de la
Commune de Faa'a

Le Premier adjoint certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
mairie dans les délais
légaux.

Le Président de séance

Désiré TOKORAGI

Le mardi 11 décembre 2012 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier adjoint, Désiré TOKORAGI, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert			D.TOKORAGI
CERAN-JERUSALEM Y André		X	
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard		X	
VANAA Emma		X	
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie	X		
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius			V.LAURENT
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain	X		
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii			A-M.GRAND-PITTMAN
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana		X	
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges			L.ZIMA
NIVA Pauline	X		
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			L.BARFF
ARII épouse BARFF Ema	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti			R.TERIITEHAU
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAVAHI Célia	X		
MAAMAATUAIAHUTAPU épouse LE CAILL Maurea	X		
TEMAURI Jean		X	
FULLER Thilda		X	
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
AH LING épouse YNAM Barbara			N.TETUANUI

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Maurea LE CAILL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Rosina CHIN FOO a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n° 69/2002 du 18 décembre 2002, le conseil municipal adopte l'organigramme de la commune de Faa'a ainsi que la création de 7 directions et de 17 services municipaux. (Annexe I)

En décembre 2006, un audit du personnel et de l'organisation des services municipaux réalisé par la société DEMOS recommande notamment :

- *La réduction des effectifs en mettant en place des plans de départ volontaire, l'externalisation du service Eau, du service Environnement et Espaces Verts, du gardiennage et de l'entretien des bâtiments communaux,*
- *La centralisation des achats afin de bénéficier de tarifs préférentiels,*
- *L'allègement de la DRH de 8 à 6 ou 5 personnes, quota raisonnable pour une entité de 430 employés,*
- *Le remplacement des responsables de la Brigade de Police,*
- *La mutualisation du standard des services Prévention et Surveillance et Secours et incendies,*
- *La réorganisation de l'activité des chauffeurs avec le regroupement de tous les chauffeurs (montage, voirie, cuisine, transports scolaires) dans une cellule « Chauffeurs polyvalents »,*
- *La rationalisation du parc véhicule en définissant des critères objectifs et l'uniformisation des marques automobiles.*

En mars 2008, le programme politique de la majorité municipale prévoit une adaptation nécessaire de notre organisation compte tenu des réformes qui touchent les communes du Pays, notamment :

- *Le transfert de compétences nouvelles conférées par l'article 43 de la loi organique n° 2004-192 du 27/02/2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, notamment le traitement des ordures ménagères ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées*
- *L'extension des dispositions des 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} parties du CGCT aux communes de Polynésie Française avec notamment la suppression du contrôle a priori et la mise en place des budgets annexes,*
- *La mise en place du statut de la Fonction publique communale et du Centre de gestion et de formation qui devrait en principe réduire les activités de la DRH/EEC (mise en œuvre du plan de formation, opérations de recrutement...)*

Depuis 2008, sur la base des problèmes relatifs à l'organisation actuelle, notamment :

- *Les écarts entre l'organigramme officiel et l'organigramme réel (Annexe II)*
- *L'insatisfaction de la population et des élus suite aux réponses tardives ou non réponses aux diverses demandes, au manque de réactivité des services ou à une qualité de service non soutenue*
- *La trop forte disparité des effectifs des cellules, services, directions, à savoir de 2 à 102 agents.*
- *Un fonctionnement hiérarchique au détriment du réseau*
- *Un taux de réalisation des opérations d'investissement trop faible : 30%*

La réorganisation des services de la Commune a fait l'objet de plusieurs réunions de travail et de débat au sein de chaque direction, entre les directions ou lors des commissions, qui ont abouti à plusieurs options de réorganisation (Annexe III). L'opportunité d'une réorganisation devait par ailleurs être analysée selon que les problèmes relèvent de la compétence des responsables (les bonnes personnes aux bons postes) ou de l'organisation même.

Les orientations budgétaires pour 2012 (NDS 97/2011 du 30/06/2011) préconisent en outre, dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de :

- *recentrer nos moyens sur nos compétences, en délimitant clairement notre périmètre d'intervention selon la répartition des compétences entre les communes, le Pays et l'Etat, et en définissant les modalités et priorités d'intervention du service public communal :*
 - *Services obligatoires et optionnels*
 - *Services à exercer en partenariat avec d'autres communes (gestion intercommunale, extension des compétences de Te Oropaa), l'Etat, le Pays ou le privé (CPP)*
 - *Services à déléguer : SEM, société privée*
 - *Services à sous-traiter : gardiennage, entretien des locaux...*
 - *Services à exploiter en régie*
- *d'étudier, dans le cadre de la mise en place de la FPC, la possibilité de réformer notre organisation avec des regroupements de services par « missions » et de reprofiler les postes budgétaires pour plus d'efficacité et une meilleure synergie, et :*

- Améliorer les services aux usagers en réduisant les circuits de décision (regroupement des services par mission)
- Réduire les coûts de fonctionnement : non remplacement des départs à la retraite, mutualisation des moyens
- Valoriser le travail des agents : rémunération au mérite, prime de fonction et de résultat qui dépend pour moitié du poste et de l'autre du mérite individuel

Depuis le 25 juin 2012, les différentes options de réorganisation ont été présentées aux directeurs et chefs de service, à la Commission des finances et ressources humaines (le 10 août puis le 26 novembre), à un groupe de travail adhoc (le 16 novembre), au comité de direction (le 21 novembre) puis au Comité technique paritaire (le 22 novembre).

Compte tenu des nombreuses réserves émises quant au regroupement de certains services ou cellules compte tenu du sort des agents déjà en poste et des nombreuses perturbations déjà engendrées par la mise en œuvre de la Fonction publique communale depuis le 1^{er} août 2012, la Commission des ressources humaines du 26 novembre propose une modification minimale de l'organigramme adopté en 2002 (Annexe IV).

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé, dont l'impact financier est estimé à 6.600.000 FCFP par an.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Rosina CHIN FOO :

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes, des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements des communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- Vu le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements des communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu la délibération n°69/2002 du 18 décembre 2002 adoptant l'organigramme de la Commune de Faa'a et portant création de directions et de services municipaux ;
- Vu le relevé de décisions de la commission technique paritaire du 22 novembre 2012 ;
- Vu l'organigramme des services municipaux ci-annexé (Annexe IV) ;
- Vu le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par les membres de la Commission des Finances et des Ressources Humaines du 26 novembre 2012 ;

Dans sa séance du 11 décembre 2012 ;

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

Article 1^{er} : Sont modifiés les intitulés et missions des articles 2 et 3 de la délibération n° 69/2002 du 18 décembre 2002 comme suit :

Intitulés et missions actuels	Intitulés et missions modifiés
<p><u>Direction du Cabinet du Maire (DIRCAB) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la politique générale de la Commune - Coordination et animation - Définition des missions et objectifs des directions 	<p><u>Direction du Cabinet du Maire (DIRCAB) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la politique générale de la Commune - Coordination et animation des élus - Communication politique

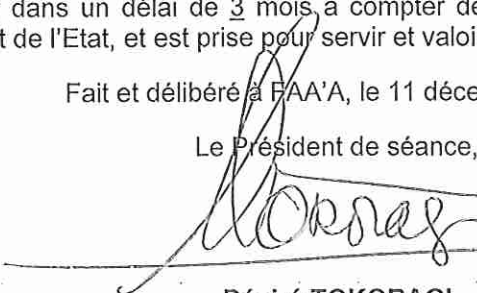
Intitulés et missions actuels	Intitulés et missions modifiés
<u>Direction Générale des Services :</u> <u>Service Communication :</u>	<u>Direction du Cabinet du Maire :</u> <u>Service Communication :</u>
Direction du Développement Educatif, Social, Culturel et de la Qualité de la Vie	Direction du Développement Educatif et Social
Service Prévention et Surveillance	Service Police Municipale
<u>Service Formalités civiles :</u> - Tenue et archivage des registres et délivrance des différents actes d'état-civil, - Tenue du fichier électoral et organisation des élections, - Gestion des archives communales, - Instruction et délivrance des demandes de cartes d'identité et de passeports, - Légalisation de signatures, délivrances d'attestations diverses.	<u>Service Haere mai ra « Guichet unique » :</u> - Accueille, oriente, renseigne le public - Traite les différentes demandes de la population au guichet (formalités civiles, administratives, sociales ou techniques) - Tenue du fichier électoral et organisation des élections - Tenue et archivage des registres - Gestion des archives communales
<u>Service Eau :</u> - Etudes relatives à la maintenance et au développement du réseau hydraulique, - Production et distribution de l'eau.	<u>Service Eau et Assainissement :</u> - Production et distribution de l'eau potable - Collecte et traitement des eaux usées
<u>Service Bâtiments et Infrastructures :</u> - Entretien technique des bâtiments et infrastructures (menuiserie, électricité, maçonnerie, plomberie...), - Entretien ménager des bâtiments et infrastructures administratifs (hors écoles et dispensaires).	<u>Service Bâtiments :</u> - Entretien technique des bâtiments (menuiserie, électricité, maçonnerie, plomberie...), - Entretien ménager des bâtiments administratifs (hors écoles et dispensaires).
<u>Service Environnement et Espaces Verts :</u> - Collecte et traitement des déchets, - Aménagement et entretien des espaces verts.	<u>Service Collecte et Traitement des Déchets :</u> - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
<u>Service Voirie et Réseaux divers :</u> - Entretien des routes, - Assainissement des réseaux communaux divers	<u>Service Aménagement Urbain :</u> - Entretien des routes et réseaux divers - Entretien des infrastructures - Aménagement et entretien des espaces verts - Gestion des matériels roulants

Article 2 : L'organigramme ci-annexé (Annexe IV) est approuvé.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois, à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 11 décembre 2012

Le Président de séance,



Désiré TOKORAGI



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le . 20 DEC, 2012 . . et affiché le . 20 DEC, 2012

Réorganisation 2012 (Annexe IV)

